

AVIS AUX ETUDIANTS DE 7^{ème} ANNEE Pour l'affectation au stage interne

Nous informons les étudiants concernés que la séance d'affectation pour le stage interne est fixée pour le **Lundi 02 Février 2026** à la faculté.

Les pièces à fournir le jour d'affectation sont :

- **(02)** photocopies de la carte d'Identité Nationale (C.I.N)
 - **(03)** attestations de parcours (Les attestations sont à retirer au niveau du service de scolarité le jour de la séance d'affectation ; à noter que seuls pourront retirer leurs attestations les étudiants inscrits en 7^{ème} année)
 - **(01)** Chèque barré ou RIB original comportant les 24 chiffres et le nom de l'étudiant(e).
- Pour les étudiantes mariées, prière de présenter **en plus** des pièces sus mentionnées :
- **(01)** attestation de résidence.
 - **(01)** attestation de travail du Mari
 - **(01)** copie de l'acte de mariage.